



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

L'ARTEMISE

40 Rue Haute
46340 SALVIAC
France

N° : FAC00000047

Date : 15/05/2025

N° client : 3

Réf. : Réf. aux BDL00000026 BDL00000077 BDL00000159 BDL00000183 BDL00000210

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000026 du 06/03/2025					
PONTE 05.03.25 DLC 02.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	2,00	Ens	6,00 €	12,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				12,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000077 du 20/03/2025					
PONTE 19.03.25 DLC 16.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	1,00	Ens	6,00 €	6,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				6,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000159 du 10/04/2025					
PONTE 09.04.25 DLC 07.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	2,00	Ens	6,00 €	12,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				12,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000183 du 16/04/2025					
PONTE 16.04.25 DLC 14.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	1,00	Ens	6,00 €	6,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				6,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000210 du 24/04/2025					
PONTE 23.04.25 DLC 21.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	2,00	Ens	6,00 €	12,00 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

L'ARTEMISE

40 Rue Haute
46340 SALVIAC
France

N° : FAC00000047

Date : 15/05/2025

N° client : 3

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				12,00 €	

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	48,00 €	5,50%	2,64 €

Total HT	48,00 €
TVA	2,64 €
Total TTC	50,64 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	50,64 € au 30/06/2025

Le montant total s'élève à cinquante euros et soixante-quatre centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).